

C@rnetinfo

Toute l'info municipale en quelques lignes

N°25 / avril 2018



JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

6-8 avril 2018

• CARNETIN

La perle d'Art

Pascale Verrand

Artisan verrier - Créatrice de bijoux

2 chemin de l'Entonnoir (2^{ème} maison)

Sur rendez-vous au 06 18 46 82 06

Fabrication de perles de verre à la flamme

Démonstrations à 17h30 les 3 jours



Isabelle Lemaire

Plasticienne - Peintre

22 rue de la croix



BRUITS DU VOISINAGE

Arrêté n° 2012-004

Le Maire de la Commune de CARNETIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 2°,

L. 2214-4 et L. 2215-1 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 1, L. 2, L. 48, L. 49 et R. 48-1 à R. 48-5 ;

Vu l'Arrêté n° 00 DDASS 18 SE relatif aux bruits de voisinage modifiant l'arrêté préfectoral 96 DAI 1 cv n° 084 du 11 juillet 1996.

ARRETE

Article 1 : Les travaux bruyants effectués sur la voie publique ou dans des propriétés privées, à l'aide d'outils, d'appareils ou d'engins de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens.

Article 2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- De 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**PROGRAMME DES MÉTIERS D'ART
DISPONIBLE EN MAIRIE**

SPECTACLE DU SCOT



Un spectacle époustoufflant que nous avons eu la joie d'accueillir ce vendredi 16 mars. Beaucoup de joie, de bonne humeur, comme annoncé ...complètement déjanté !

Un grand merci aux artistes Hélène et Pascal, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son Office du Tourisme. 2 autres spectacles sont attendus le **mercredi 4 avril** à Lagny-sur-Marne et le **vendredi 15 juin** à Chanteloup-en- Brie.

COMMEMORATION 11 NOVEMBRE



La mairie souhaite organiser le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Nous sommes à la recherche d'objets, vêtements, et tous éléments en rapport avec cette période afin de préparer une exposition.

Merci de contacter la mairie.

Suivez l'information de la commune sur le site www.carnetin.fr

ISSN 2552-6642

TRANSPORT DIRECTION BASE DE LOISIRS DE JABLINES



Avec les beaux jours qui reviennent ... l'offre pour l'Ile de Loisirs de Jablines fait son retour !

Dès le mercredi 04 avril 2018, retrouvez :

- sur la ligne 15, vos 2 allers-retours le mercredi et 3 allers-retours le samedi !

Dès le samedi 07 avril 2018 :

- sur la ligne 24, votre aller-retour le samedi et le dimanche !

